

# LES NOUVELLES RÈGLES D'ISOLEMENT

11/01/2022

Ces règles s'appliquent, même si vous n'êtes pas contacté par l'assurance maladie.

## JE SUIS TESTÉ POSITIF

### Isolement de 7 jours

Au bout de 7 jours pas de test pour sortir de l'isolement.

L'isolement peut être réduit à 5 jours si :  
– un test antigénique ou PCR à J+5 est négatif **ET** si absence de symptôme depuis au moins 48 heures.

## JE SUIS CAS CONTACT

Pas de distinction entre cas contact familial et cas contact hors foyer

### Pas d'isolement mais

- Gestes barrières ++.
- Port du masque en intérieur et extérieur.
- Télétravail (*sauf si impossibilité*).
- Pas de visite à des personnes fragiles.

- **Test antigénique ou PCR immédiat** (= dès que vous apprenez que vous êtes contact).

- **Autotest\* à J+2 et J+4 du test initial**

Si l'autotest est positif, faire préférentiellement un test PCR pour confirmer le résultat. Si ce nouveau test est positif, se référer à la colonne « je suis positif ».

\* Les autotests sont remis gratuitement en pharmacie sur présentation du résultat négatif du test à J0 et d'une attestation sur l'honneur.



### Schéma vaccinal complet (adulte)

Le schéma vaccinal complet correspond au schéma qui ouvre droit au pass sanitaire / vaccinal.

#### Comment connaître votre date d'éligibilité au rappel ?

En quelques clics sur le téléservice de l'assurance maladie

#### Mon rappel Vaccin Covid

Ameli.fr et le Forum Ameli répondent à vos questions.

## PAS de confirmation d'un test antigénique positif par un test PCR

### Isolement de 10 jours

Au bout de 10 jours pas de test pour sortir de l'isolement.

L'isolement peut être réduit à 7 jours si :  
– un test antigénique ou PCR à J+7 est négatif **ET** si absence de symptôme depuis au moins 48 heures.

### Isolement de 7 jours

- Pas d'obligation de test immédiat.
- Test antigénique ou PCR à J+7.

- Test négatif : levée de l'isolement.

- Test positif : je m'isole et j'applique la procédure « je suis positif ».



### Non vacciné ou schéma vaccinal incomplet (adulte)

Si vous ne pouvez pas télétravailler et n'avez pas été contacté par l'Assurance Maladie, vous pouvez demander un arrêt de travail sur le site [declare.ameli.fr](https://declare.ameli.fr)

Le J0, date de début de l'isolement correspond à :

- Pour les personnes positives et ses contacts vivant dans le même foyer : à la date de début des symptômes ou la date du prélèvement positif en l'absence de symptôme.
- Pour les autres contacts : à la date du dernier contact avec le cas positif.

**Les durées d'isolement sont en jours pleins.**

**Dans tous les cas, je respecte les gestes barrières, pendant et après l'isolement.**